

Département
Des ARDENNES
=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 17 septembre 2020
Convocation faite
Le 03 septembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERIN, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M. Julien VERGÉ, M^{mes} Amélia MOUSSAOUI, Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : **2020-09-190 Retour sur la délibération n° 2020-07-148 concernant la**
représentation de la Communauté au Comité de Pilotage
LEADER

Considérant l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n° 2020-07-148 du 27 juillet 2020 concernant la représentation de la Communauté au Comité de Pilotage LEADER,

Entendu M. Claude WALLENDORFF revenir sur cette délibération, et préciser que lors de la désignation des représentants au Comité de Pilotage LEADER, il y a eu une erreur concernant la nomination de M. Philippe RAVIDAT au titre de la Société Civile,

Entendu M. Claude WALLENDORFF expliquer que M. Philippe RAVIDAT est élu et, qu'à ce titre, il ne peut être un représentant de la Société Civile,

Entendu la remarque de M. Claude WALLENDORFF, informant l'Assemblée que le 19 octobre prochain, aura lieu une réunion importante concernant le Comité de Pilotage LEADER et qu'il est urgent de trouver un remplaçant de M. Philippe RAVIDAT,

Entendu M. Bernard DEFORGE proposer la candidature de M. André VINCENT,

Entendu M. Claude WALLENDORFF informer l'Assemblée que M. André VINCENT continue d'être associé au Comité de Pilotage LEADER au titre des « amis du PNR »,

Entendu le Président approuver la nomination de M. André VINCENT pour suppléer M. Philippe FLORES au titre de la Société Civile,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote des membres à main levée,

* **désigne** M. André VINCENT comme suppléant de M. Philippe FLORES au titre de la société civile au Comité de Pilotage LEADER.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' with a vertical line through it, enclosed within a circular loop.